



Québec, le 25 juillet 2023

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/23-146

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir le ou les documents contenant les renseignements suivants :

- Données statistiques sur la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) en formation professionnelle et technique pour les programmes décrits dans votre demande et plus précisément:
 1. Nombre d'inscription en RAC pour chaque programme (Répartition par région, par CSS et total Québec);
 2. Nombre de compétences reconnues initialement (à l'entrevue de validation) pour chaque programme;
 3. Nombre de cours suivis (suite à l'entrevue de validation) pour chaque programme;
 4. Répartition Hommes/Femmes pour chaque programme;
 5. Répartition selon l'âge pour chaque programme;
 6. Niveau de scolarité des personnes avant l'inscription à la RAC;
 7. Nombre de personnes inscrites en RAC ayant obtenu le diplôme visé après 1 an, 2 ans, 3 ans, 5 ans et plus;
 8. Toute autre information jugée pertinente (voir les statistiques fournies dans le document en p.j. à la demande).

Tout d'abord, une réponse distincte vous sera fournie par le ministère de l'Enseignement supérieur concernant les programmes menant à un DEC.

Vous trouverez ci-joint un document sur le nombre d'inscriptions en RAC (reconnaissance des acquis et compétences) à la formation professionnelle selon le programme, la région administrative et l'organisme responsable pour les années scolaires 2017-2018 à 2021-2022. Vous trouverez également des données présentées selon le sexe et selon l'âge.

... 2

Le Ministère ne détient pas de document concernant le secteur privé ni pour les autres points de votre demande.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable substitut de l'accès aux documents,

Originale signée

Nancy-Sonia Trudelle
NST/JG/mc

p. j. 2

Nombre d'inscriptions ⁽¹⁾ en RAC à la formation professionnelle selon le programme ⁽²⁾, la région administrative de l'établissement fréquenté et l'organisme responsable pour les années scolaires 2017-2018 à 2021-2022

Programmes ⁽²⁾	Région administrative	Organisme responsable	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Grandes cultures (R5254)			1	1	3	5
	Montréal (16)		1	1	3	5
		862 CSS de Saint-Hyacinthe	1	1	3	5
		868 CSS de la Vallée-des-Tisserands				
	Centre-du-Québec (17)					
		871 CSS de la Rivéraine				
Mécanique agricole (R5335)			4	2		3
	Bas-Saint-Laurent (01)					
		712 CSS des Phares				
	Estrée (05)					1
		751 CSS des Hauts-Cantons				1
	Chaudière-Appalaches (12)					
		821 CSS de la Côte-du-Sud				
	Lanaudière (14)		1			
		842 CSS des Samares	1			
	Laurentides (15)					1
		851 CSS des Mille-Îles				1
	Montréal (16)		3	2		1
		862 CSS de Saint-Hyacinthe				
		868 CSS de la Vallée-des-Tisserands	3	2		1
	Centre-du-Québec (17)					
		871 CSS de la Rivéraine				
Production acéricole (R5256)			115	86	79	93
	Bas-Saint-Laurent (01)		55	42	43	59
		713 CSS du Fleuve-et-des-Lacs	55	42	43	59
	Estrée (05)		60	44	28	23
		751 CSS des Hauts-Cantons	60	44	28	23
	Chaudière-Appalaches (12)				8	11
		821 CSS de la Côte-du-Sud			8	11
Production animale (R5354)			19	27	21	34
	Bas-Saint-Laurent (01)		1	2	1	2
		712 CSS des Phares	1	2	1	2
	Saguenay--Lac-Saint-Jean (02)		5	8	4	3
		722 CSS du Lac-Saint-Jean	5	8	4	3
	Estrée (05)		4	6	5	9
		751 CSS des Hauts-Cantons	4	6	5	9
	Abitibi-Témiscamingue (08)		5	4	4	8
		781 CSS du Lac-Témiscamingue	5	4	4	8
	Chaudière-Appalaches (12)			1		2
		821 CSS de la Côte-du-Sud		1		2
	Laurentides (15)		1	2	1	3
		851 CSS des Mille-Îles	1	2	1	3
	Montréal (16)		2	3	4	4
		862 CSS de Saint-Hyacinthe	2	3	4	4
		868 CSS de la Vallée-des-Tisserands				
	Centre-du-Québec (17)		1	1	2	3
		871 CSS de la Rivéraine	1	1	2	3
Production horticole (R5348)			11	8	13	10
	Bas-Saint-Laurent (01)					
		712 CSS des Phares				
	Capitale-Nationale (03)		5	3	2	1
		734 CSS des Premières-Seigneuries	5	3	2	1
	Estrée (05)				5	4
		751 CSS des Hauts-Cantons			5	4
	Outaouais (07)		1			
		773 CSS au Cœur-des-Vallées	1			
	Abitibi-Témiscamingue (08)					
		781 CSS du Lac-Témiscamingue				
	Laurentides (15)		1	2	3	4
		851 CSS des Mille-Îles	1	2	3	4
	Montréal (16)		4	2	3	
		862 CSS de Saint-Hyacinthe	4	2	3	
		868 CSS de la Vallée-des-Tisserands				
	Centre-du-Québec (17)			1		1
		871 CSS de la Rivéraine		1		1
Total			150	124	116	145

Source : MEQ, SNI, DGVI, DIS, Entrepôt de données ministériel, système Charlemagne, données au 2023-01-26.

1 Un élève peut déclarer plus d'une inscription durant une année scolaire. (Par exemple les élèves qui fréquentent plus d'un programme la même année)

2 Comprend les anciennes et nouvelles versions du programme, en plus des versions anglophones et francophones du programme d'études.

Nombre d'inscriptions ⁽¹⁾ en RAC à la formation professionnelle selon le programme ⁽²⁾ et le sexe pour les années scolaires 2017-2018 à 2021-2022

Programmes ⁽²⁾	Sexe	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Grandes cultures (R5254)		1	1	3	5
	Féminin			1	
	Masculin	1	1	2	5
Mécanique agricole (R5335)		4	2		3
	Féminin				
	Masculin	4	2		3
Production acéricole (R5256)		115	86	79	93
	Féminin	16	15	14	12
	Masculin	99	71	65	81
Production animale (R5354)		19	27	21	34
	Féminin	4	7	5	4
	Masculin	15	20	16	30
Production horticole (R5348)		11	8	13	10
	Féminin	1	2	6	5
	Masculin	10	6	7	5
	Non binaire				
Total		150	124	116	145

Source : MEQ, SNI, DGVI, DIS, Entrepôt de données ministériel, système Charlemagne, données au 2023-01-26.

1: Un élève peut déclarer plus d'une inscription durant une année scolaire. (Par exemple les élèves qui fréquentent plus d'un programme la même année)

2: Comprend les anciennes et nouvelles versions du programme, en plus des versions anglophones et francophones du programme d'études.

Nombre d'inscriptions ⁽¹⁾ en RAC à la formation professionnelle selon le programme ⁽²⁾ et le groupe d'âge pour les années scolaires 2017-2018 à 2021-2022

Programmes ⁽²⁾	Âge au 30 sept. (± 20 ans)	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Grandes cultures (R5254)		1	1	3	5
	19 ans et moins		1		
	20 ans et plus	1		3	5
Mécanique agricole (R5335)		4	2		3
	19 ans et moins				
	20 ans et plus	4	2		3
Production acéricole (R5256)		115	86	79	93
	19 ans et moins	3	1	3	3
	20 ans et plus	112	85	76	90
Production animale (R5354)		19	27	21	34
	19 ans et moins	1	4	3	3
	20 ans et plus	18	23	18	31
Production horticole (R5348)		11	8	13	10
	19 ans et moins				
	20 ans et plus	11	8	13	10
Total		150	124	116	145

Source : MEQ, SNI, DGVI, DIS, Entrepôt de données ministériel, système Charlemagne, données au 2023-01-26.

1: Un élève peut déclarer plus d'une inscription durant une année scolaire. (Par exemple les élèves qui fréquentent plus d'un programme la même année)

2: Comprend les anciennes et nouvelles versions du programme, en plus des versions anglophones et francophones du programme d'études.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) Motifs :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).